

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Republicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-s-S., Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL, A Paris : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

Le bombardement de Santiago continue. L'investissement de la ville est presque complet, mais les Espagnols se défendent avec un courage qui épouvante les Américains.

Le groupe des députés antisémites a décidé de faire déposer une proposition de loi ayant pour but d'empêcher les changements de nom trop fréquents à notre époque.

M. de Verninac, sénateur, a été élu vice-président du Sénat en remplacement de M. Puyraut, appelé au ministère des finances.

La Chambre a décidé de soumettre à l'enquête l'élection de M. Bartissol.

Le département de Saône-et-Loire a été désigné par le sort pour élire un sénateur en remplacement de M. Buffet, sénateur inamovible, décédé.

ABONNEMENTS D'ÉTÉ

A l'occasion des déplacements d'été dans les villas d'eau ou à la campagne, nous prévenons nos lecteurs et abonnés que nous mettons à leur disposition des abonnements de :

8 jours au prix de...	0 fr. 75
15 jours —	1 fr. 25
1 mois —	2 fr.

Le Bien de Famille

Tous ceux qui ont suivi les grandes réunions du Congrès de la Démocratie Chrétienne de 1897 ont encore présente à la mémoire l'impression profonde que produisirent sur le nombreux auditoire réuni dans le cirque Rancy l'éloquence entraînante, la passion d'apôtre avec lesquelles M. l'abbé Lemire exposa, dans son discours sur la Terre et le Foyer, une des questions à la solution desquelles il consacra toutes les forces de son intelligence et de son cœur : la constitution du bien de famille.

« Tout le monde propriétaire ! » Cela semble une utopie, une de ces rêveries socialistes dont on accuse volontiers les Démocrates chrétiens de poursuivre le décevant fantôme. Sous le nom de rêve et d'utopie, n'oublions pas que l'on désigne un état de chose que Léon XIII voudrait voir réaliser, dont la diminution excessive est qualifiée par Le Play (était-ce aussi un abbé démocrate ?) de fait nouveau, accidentel et scandaleux !

N'oublions pas non plus, ce dont les adversaires de l'abbé Lemire ne paraissent pas se douter, qu'en France, sur cent maisons, soixante-une sont habitées par leur propriétaire et que dans plus de 2.000 communes le locataire est inconnu.

M. l'abbé Lemire, qui, chose curieuse, se rencontrait alors avec le franc-maçon Hubbard et le radical Léveillé, a pensé qu'une loi complétant la loi sur les habitations à bon marché de 1894 était indispensable.

Cette dernière loi, dont M. Siegfried avait eu l'initiative, favorisait la constitution de la petite propriété en ce qui concerne le logement ; un projet, déposé aussi par M. Siegfried, avait pour but d'en étendre les avantages à toute petite propriété familiale d'une valeur de 5.000 francs.

M. l'abbé Lemire a voulu demander au législateur une intervention plus énergique : la petite propriété dont il veut favoriser la création est d'une valeur de 8.000 francs au plus, et une fois constituée, elle peut être protégée par un moyen très puissant, et il faut bien le dire, très discuté, l'insaisissabilité.

Les signataires de ce projet sont, avec M. l'abbé Lemire, un grand nombre de nos amis, et à côté d'eux des députés appartenant à tous les partis. D'ailleurs voici leurs noms, dont la liste, comme on dit, se passe de commentaire.

Almona (S.-et-Oise), Allotot, Anthime-Ménard, Aymé, baron de la Croix, Barrois, député de Lille, Bazillon, G. Berry, Borne, J. Brice (Meurthe-et-Moselle), G. Chastenet, G. Chevallier, Chevillon, Condreux, Jules Danselet, député d'Armentières, Daudé, Decker-David, Depech-Cantaloup, Denis (des Landes), Dérouté, Dubouché, Ferrasse, Fleury-Ravartin, Forri, Camille Fouquet, Jules Galot (Loire inférieure), Gaston Galpin, Gay, l'abbé Gayraud, Gervaise (Mourthe-

et-Moselle), Gillet, Julien Gouyon (Seine inférieure), de Grandmaison, Klotz, Lachéze, H. Laniel, Laroze, Leroille, Loriot, Loyer, Massabau, Albert Masurel, député de Tourcoing, Maurice Faure, Merlou, Mesureur, Montaut (Seine-et-Marne), de Montfort, L. Morillot, A. de Mun, Cuno d'Ornano, Pozzo di Borgo, Prache, Ralberti, de Ramel, Emile Rey, H. Ricard (Côte d'Or), Amiral Rieusler, Rogez, Rouland (Seine inférieure), Roy de Loulay, Sarceut, Ternaux-Comfais, Thierry, A. Turrel, Villiers.

Voici le texte des principaux articles :

TITRE PREMIER

De la constitution du bien de famille

Article premier. — Seront considérées comme bien de famille, moyennant les formalités ci-dessous indiquées, toute maison ou portion de maison appartenant en propriété à un chef de famille et occupée par lui à titre d'habitation ordinaire, toute pièce de terre possédée et jouie directement par la famille, à la condition que le tout n'exécède pas une valeur de huit mille francs.

Art. 4. — Les formalités exigées pour que la maison ou la terre deviennent bien de famille sont les suivantes :

Le chef de famille doit faire une déclaration écrite à la mairie du lieu de la situation de l'immeuble. Cette déclaration est transmise dans la huitaine par la mairie au bureau d'enregistrement du canton et au bureau des hypothèques de l'arrondissement. L'enregistrement et la transcription auront lieu gratuitement.

Équivaudra à la déclaration précédente du chef de famille, toute disposition testamentaire prévoyant l'attribution de bien de famille, en faveur des enfants mineurs. Cette disposition devra faire l'objet d'une déclaration à la mairie susdite par les soins du tuteur ou du curateur des enfants bénéficiaires.

Art. 7. — La constitution du bien de famille sera portée à la connaissance du public par un avis inséré, à la diligence du déclarant, dans deux journaux de l'arrondissement.

Les avantages du bien de famille ne courront que quinze jours francs après cette publication ayant reçu date certaine.

Art. 8. — Si la terre ou la maison, séparément ou réunies, suivant les cas, ont une valeur ex-cédant huit mille francs, et qu'elles ne puissent pas être divisées, il pourra en être distrait, pour jouir du privilège accordé au bien de famille, une portion correspondante à la valeur de 8.000 fr. Cette indication est faite par le déclarant.

TITRE II

Des avantages du bien de famille

Art. 10. — Tout bien de famille est exempt de tout impôt direct.

Art. 11. — Le bien de famille ne peut pas être saisi quant au capital par les créanciers futurs du chef de famille. Il peut l'être pour les dettes grevant son patrimoine qui résulteraient d'un acte authentique antérieur à l'expiration du délai de quinze jours qui suivra la publication par la voie de la presse donnée à la constitution du bien de famille, comme il est dit à l'article 7, ou qui aurait été reçu, avant la même époque, une date certaine, conformément à l'article 1328 du Code civil.

Il n'est, dans les mêmes termes, soumis à aucune hypothèque légale ou judiciaire.

L'insaisissabilité ne peut toutefois être opposée au vendeur de l'immeuble, aux ouvriers entrepreneurs, et généralement à tous créanciers pour travaux d'amélioration, et aux tiers prêteurs subrogés dans leurs droits (art. 2103, 1°, 2°, 4° et 5°).

TITRE III

De l'acquisition du bien de famille

Art. 13. — En faveur de tout chef de famille, l'acquisition du bien de famille se fera sans charges fiscales jusqu'à concurrence de la valeur de huit mille francs.

Art. 14. — En faveur de tout chef de famille et pour faciliter la même acquisition, seront exempts de charges fiscales tous actes de vente de maison, cession avec paiement par annuités, que feront avec lui les sociétés commerciales aussi bien que les sociétés de bienfaisance ou d'utilité publique, lui transférant un bien de famille.

Art. 15. — Dans le même cas et pour le même but, les sociétés d'utilité publique et tous les établissements de crédit reconnus et contrôlés par l'Etat, tels que caisses d'épargne et de retraites, sociétés de secours mutuels, pourront employer un quart de leur fonds de réserve.

TITRE IV

De la conservation du bien de famille

Art. 16. — Le chef de famille ne peut renoncer uniquement à l'insaisissabilité du bien de famille. Il ne peut ni l'hypothéquer ni le vendre à réméré.

Art. 17. — Le chef de famille peut aliéner le bien ou constituer sur lui une servitude réelle, mais seulement avec le consentement exprès de son conjoint, du vivant de celui-ci, et, après sa mort, avec l'autorisation du conseil de famille, durant la minorité des enfants.

Art. 18. — Le vendeur du bien de famille n'a aucun des privilèges fiscaux dont il jouissait comme acquéreur.

Art. 20. — Le bien de famille perd tous

les avantages et obligations de la présente loi par une renonciation faite dans la même forme et aux mêmes conditions que la déclaration de constitution.

L'abandon effectif de la terre ou de la maison, constaté, à la requête du fisc ou des créanciers sur simple requête, par le Tribunal civil, équivaut à cette renonciation expresse.

Art. 21. — En cas de décès des parents, les enfants mineurs qui, pour une cause quelconque, ne pourront habiter la maison ou exploiter la terre, conserveront néanmoins le bien de famille comme tel, jusqu'à la majorité du plus jeune d'entre eux.

Le titre V applique avec quelques modifications au bien de famille ainsi constitué, les règles établies en cas de décès par la loi de 1894.

On voit que ce projet, difficile à discuter en ce qu'il favorise l'établissement de la petite propriété, a prévu la plupart des difficultés soulevées par l'établissement de l'insaisissabilité.

En effet la publicité par la déclaration en mairie, l'insertion dans les journaux et l'inscription au bureau des hypothèques, est largement suffisante pour la sécurité des tiers, et comme on peut y renoncer en cas de besoin, elle échappe au danger de créer le « propriétaire malgré lui ».

Ces mesures semblent bien répondre à l'objection devenue classique du malheureux boulanger qui meurt de faim devant la porte de son client propriétaire d'une maison insaisissable.

C'est là une objection de rhétorique, et je serais bien tenté de donner le même nom à celle que l'on tire des prétendus grands principes du droit de propriété. On a dit que cette insaisissabilité « détruirait les grands principes du Code civil ».

Voilà de bien gros mots.

On rend insaisissables les traitements des fonctionnaires pour les quatre cinquièmes, les rentes françaises quelconques soit le chiffre, la dot de la femme dotale, les retraites, les salaires dans une certaine proportion. Pourquoi voudrait-on empêcher un propriétaire de rendre volontairement insaisissable le modeste abri de sa famille ?

Le seul argument sérieux que l'on puisse opposer à l'insaisissabilité établie par ce projet de loi, c'est le tort que fera son existence au crédit de l'ouvrier ou du paysan. Pour l'ouvrier, tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il aura toujours assez de crédit, — on dit même : toujours trop — et pour le paysan, n'oublions pas que cette insaisissabilité est volontaire, et que, dans le projet de M. l'abbé Lemire, elle ne dépasse pas une valeur de 8.000 francs. Le crédit a été pour beaucoup dans les excès de dépenses qui ont contribué à la ruine de la petite propriété ; dans une mesure limitée, je ne vois pas quel mal il y aurait à en permettre la diminution.

Autrefois la propriété du noble était protégée par la substitution : la grande propriété était insaisissable. Dans le projet de M. l'abbé Lemire, le noble est remplacé par le paysan, par l'ouvrier.

C'est un privilège, dit-on.

Et pourquoi pas, si ce privilège est utile, s'il améliore la condition des petits, s'il contribue au relèvement de la France en assurant à la famille le foyer indispensable pour sa conservation et sa prospérité ?

J. des AIGUIS.

LE MONUMENT DE LECONTE DE LISLE

Près du palais du Sénat, dont il fut le bibliothécaire, et des galeries de l'Odéon où il promena ses dédales, sur une pelouse du Luxembourg, on a consacré avant-hier le monument qui magnifie Leconte de Lisle.

Cet hommage est juste. Il nous plaît de voir que l'on affecte de saluer les poètes, alors que l'on semblait, il y a quelque temps, réserver toute déférence pour de vœux politiques ou d'honorables industriels. Sans doute la foule ne comprend rien aux œuvres que l'on commémore : et un paysan de l'Oise entend bien moins les vers de Leconte de Lisle qu'un paysan du Languedoc, de la Provence ou du Linois ne fait la langue de Langlade, de Mistral ou de l'abbé Roux, que l'on nous dit artificielle. Mais il est bon qu'une plèbe apprenne de ces noms glorieux dont lui Panama et nulle raffinerie n'a créé la gloire.

Une âme ardente et passionnée qui entonne ses effusions dans la forme la moins bayonnaise et la plus solide, une sentimentalité véhémence qui arrive à passer par

une olympienne sérénité, tel est le paradoxe de l'œuvre littéraire de Leconte de Lisle. Ce créole — il était né à la Réunion — semble n'avoir vivement ressenti la beauté d'un marbre ou d'un vers marbré, ou encore d'un couplet animal et d'un lumineux paysage des tropiques. Il nous fait assister impassiblement, au défilé des religions revêtant de formes diverses.

L'unique, l'éternelle et sainte illusion.

Il refuse de jeter son cœur sanglant sur le pavé de la plèbe carnassière, alors que, depuis Rousseau, les romantiques n'avaient cessé de clamer leur moi et de danser sur les tréteaux aux applaudissements de la foule. Il consomme le divorce du peuple et des intellectuels, déjà aggravé par Alfred de Vigny. Et cependant, il nous paraît bien, si on le regarde de près, avoir eu une âme fort ouverte à toutes les émotions, et même à celles de la jalousie littéraire. Son renoncement à la foule, son mépris du moi, et ce soin qu'il mettait à la cacher derrière le décor des antiques ou des barbares, et sa hauteur, tout cela n'était qu'une attitude. Il répugnait à dire son mal : mais il souffrait cruellement de son incurable pessimisme. Sa vie, sans foi, était sans fleur. Il ne croyait guère qu'à la mort.

Telle est, à grands traits, la physionomie de ce pur artiste. Il fut l'âme du « Pernasse », avec de Ricard, Mendès, Coppée, Sully Prudhomme, Méral, Glatigny, Verlain, dont plus tard devait le séparer une haine farouche. Nous nous détournons peu à peu de ses œuvres qui nous envieront par leur perfection plastique, voilà dix ans. Cela ne veut pas dire qu'il se soit trompé. Il n'y a pas d'erreurs en art. Leconte de Lisle a merveilleusement répondu aux goûts de ce quart de siècle, ou si peu aimait la poésie. Nos âmes, moins soucieuses de relief et de variété, plus accessibles à la compassion, plus éprises de musique, veulent autre chose.

Maurice Laurent.

Nos Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUE & TELEPHONIQUE SPECIAUX

Informations

LE DOSSIER DREYFUS

Paris. — Le bruit court que des pièces faisant partie du dossier Dreyfus auraient disparu ; on ajoute qu'une enquête est ouverte depuis quinze jours à ce sujet au ministère de la guerre.

L'INCIDENT TURREL-SARRAUT

Paris. — Les témoins de MM. Sarraut et Turrel, après pourparlers, ont reconnu qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre plus loin l'affaire et ont déclaré l'incident clos.

LES FAUX NOMS DES JUIFS

Projet de loi des députés antisémites

Paris. — Un décret de fructidor an II, porte interdiction de faire usage d'autres noms que ceux consignés dans l'acte de naissance, sous peine de six mois de prison et d'une amende égale au quart du revenu du contrevenant. Un décret de 1808 obligea les juifs qui, jusqu'alors, n'avaient que des noms individuels pris dans l'Ancien-Testament à se donner des noms patronymiques autres que ceux qu'on rencontre dans la Bible.

Actuellement pour changer de nom il faut, comme par le passé, y être autorisé par un décret du chef de l'Etat, rendu sur la proposition du garde des sceaux. Cependant, le décret de fructidor est tombé en désuétude, on voit quantité de citoyens qui, sans avoir recours à cette formalité quelconque, changent de nom, d'où de graves inconvénients lorsqu'il s'agit d'actes publics quelconques.

Dans le but de faire cesser cette situation, M. Gervaise et ses collègues du groupe antisémite ont déposé une proposition tendant à réprimer pour la désignation des citoyens l'usage de noms autres que ceux résultant de l'acte de naissance.

Nouvelles Parlementaires

LES MARCHÉS FICTIFS

Paris. — La Chambre doit nommer demain dans ses bureaux la commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Claude Rajon et de 126 de ses collègues ayant pour objet de réprimer les abus des marchés fictifs et l'agiotage sur les denrées agricoles et les marchandises particulièrement sur les blés portant modification de l'article 419 du Code pénal sur l'accaparement.

On conclut que l'urgence a été déclarée sur cette proposition qui reprend les conclusions législatives déposées à la fin de la dernière législature par M. Dron.

UN EMPRUNT DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Paris. — Le gouvernement a déposé un projet de loi autorisant le département de l'Isère à emprunter à un taux d'intérêt de 3 50/100, une somme de 25.000 fr. remboursable en 30 ans, à partir de 1899 et applicable à la construction

d'une caserne de gendarmerie à Saint-Laurent-du-Pont.

COMMISSION DOUANIÈRE

Paris. — La commission des douanes a approuvé aujourd'hui le rapport de M. Georges Graux sur le projet portant modification du décret du 3 mai dernier qui avait suspendu jusqu'au 30 juin dernier les droits de douane sur les blés.

D'autre part la commission, après avoir entendu MM. Tramoy, Castein et Klotz, a chargé son président de s'entendre avec le ministre des finances sur l'interprétation de l'article 12 de la loi sur les sucres.

LES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES

Paris. — Le gouvernement a déposé le projet de loi portant répartition des fonds de subvention destinés à venir en aide aux départements.

Comme il a paru prématuré d'adopter un nouveau mode de distribution de ces fonds, avant que la réforme de notre régime des contributions directes n'ait été complétée, c'est-à-dire avant que la valeur des centimes départementaux additionnels aux quatre contributions directes ramenée à l'unité de 9 et à l'unité afin qu'elle ait un caractère de fixité qui permette de se livrer à une étude utile des ressources des départements et des charges qui leur incombent, le gouvernement propose d'adopter pour les fonds de subvention de l'exercice 1899, la répartition adoptée pour les crédits similaires de l'article 1898.

LA LETTRE DE PICQUART

Paris. — M. Fournière, député socialiste de l'Aisne, annonce son intention de poser à la tribune une question au Président du conseil sur la suite qu'il entend donner à la lettre de l'ex-colonel Picquart, mais auparavant M. Fournière veut attendre la décision que suivant lui le conseil des ministres ne peut manquer de prendre demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 juillet 1898

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 h. 25.

Après l'adoption de nombreux projets d'intérêt local, la Chambre aborde la discussion du projet relatif aux contributions directes et aux taxes y assimilées pour l'exercice 1899.

M. Gouin, président et rapporteur de la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des Dépôts et Consignations, dépose son rapport.

M. Drake dépose également son rapport sur l'élection de la 8^e circonscription de Lille.

La discussion de cette élection est inscrite à la suite des autres à l'ordre du jour.

La Chambre valide l'élection de M. Bouchet, à Neufchâteau (Seine-inférieure).

On revient à la discussion relative aux contributions directes. L'urgence est déclarée.

CONTRIBUTIONS DIRECTES

AMENDEMENT PLOU

M. Jacques Ploü développe sur l'article 1^{er} un amendement tendant à faire décider que sur cet article et les dispositions suivantes il soit accordé pour l'exercice 1899 un dégrèvement de 15 millions sur la contribution foncière des propriétés non bâties. Cette somme de 15 millions sera affectée à dégrèver la moitié du principal des cotes foncières de 20 fr. 11 à 75 fr. et à remplacer en outre dans l'article 1^{er} la somme de 472.181.555 fr. par une somme de 457.181.557 francs.

M. Ploü développe son amendement : — Le dégrèvement voté l'an dernier, dit-il, était insuffisant. Il ne protégeait pas suffisamment l'agriculture. Il faut donner le plus d'extension possible au dégrèvement des agriculteurs. Il faut venir en aide à ceux qui n'ont pour vivre d'autres ressources que le produit de leurs terres.

L'amendement de M. Ploü est appuyé par M. Fournière. Celui-ci demande cependant que les propriétés soient exemptées.

M. Peytral. — Je demande à la Chambre de repousser l'amendement car l'estime que bien que les questions agricoles soient dignes du plus haut intérêt, il y a au-dessus d'elles l'égalité des charges, égalité que l'amendement de M. Ploü détruirait.

M. Ploü. — Je demande simplement que l'on dégrève des contribuables accablés, ce n'est donc point là des faveurs que je réclame.

M. de la Porte vient annoncer que lui et ses amis voteront contre la réforme demandée comme ne pouvant s'accomplir quand l'impôt sur le revenu sera voté.

L'amendement de M. Ploü est adopté par 300 voix contre 237.

Le président ayant été saisi d'une demande de vérification de scrutin on procède à cette opération.

Le scrutin est reconnu exact.

On discute ensuite le sous-amendement Fournière qui est adopté à mains levées.

M. Merlon développe un sous-amendement ainsi conçu : La diminution des

cettes provenant de l'amendement voté sera récupérée sur les cotes foncières supérieures à 75 francs.

Sur la demande de M. Ploü M. Peytral déclare repousser cet amendement.

M. Ploü finit, ne voulant point dire qu'il n'impose à nouveau la propriété qu'elle soit.

M. Merlon, après quelques observations de MM. Massabau, Millevoye et Marcel Robert, modifie son amendement. Celui-ci demande maintenant que le dégrèvement soit récupéré sur les cotes supérieures à 200 francs au lieu de 75 fr. comme il l'indiquait tout d'abord.

La Chambre, par 279 voix contre 225, adopte le sous-amendement puis... repousse l'ensemble de l'amendement.

Un amendement de M. Cadenat, repoussé par M. Peytral, n'est pas pris en considération. Après quelques observations de M. Georges Berry, les divers articles du projet sont adoptés, ainsi que l'ensemble par 520 voix contre 28.

Sur une demande de M. Denys Cochin relative aux indemnités à accorder à nos nationaux lésés dans leurs intérêts lors des massacres d'Orient, M. Delassé répond que des demandes d'indemnité ont été adressées à la Porte. Nos nationaux et nos protégés verront compenser toutes les exactions dont ils ont été victimes.

L'incident est clos.

L'élection de M. Bartissol

On discute ensuite l'élection de M. Bartissol, député de Narbonne.

M. Bartissol a la parole.

M. Bartissol raconte sa vie et comment en travaillant il a acquis sa fortune, tandis que beaucoup d'entre vous, dit-il, peuvent la gagner sans travailler. (Protestations à l'extrême gauche.)

M. Carraud. — M. Vautour, soyez poli.

Le président. — Les paroles de M. Bartissol ne s'adressent à aucun de nous. (Très bien.)

M. Bartissol cite ensuite une phrase relative à la Commune où il est dit que les communaux avaient beaucoup fait pour la République en tirant chaque derrière les portes sur les pantalons rouges.

M. Bonard applaudit à l'extrême-gauche.

Le président. — Je pense que c'est l'orateur qu'on applaudit. (Exclamations sur que qu'on applaudit.)

Le Président. — Mais oui, Messieurs, jamais je ne permettrai qu'on applaudisse ainsi de pareilles citations. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs à gauche et protestations.)

Le rapporteur soutient les conclusions de son rapport concluant à l'enquête.

M. Bartissol réplique et une discussion peu intéressante s'engage entre lui et le rapporteur au sujet des émargements faux.

L'enquête mise aux voix donne lieu à pointage.

L'élection de M. Dubuc

Pendant l'opération du pointage on discute l'élection de l'Inde française où M. Dubuc a été élu.

M. d'Estournelle soutient que dans cette élection il n'y a eu que de la comédie. Ce sont deux grands électeurs qui ont décidé de tout. M. Pierre Aury a été élu en 1893 par 30.000 voix. En 1898, ayant été abandonné par les grands électeurs, et il a eu seulement 9 voix.

M. Ferrette, rapporteur, reconnaît que sur les 60.000 électeurs dont se compose le corps électoral, on en compte 25.000 qui ne possèdent pas la qualité de Français. Il y a seulement 500 Européens.

M. Dubuc se défend au milieu de l'indifférence générale.

M. Marchal déclare qu'il est inadmissible que par décret les grandes colonies soient admises à élire des députés lorsque 80.000 des électeurs ne sont pas des électeurs français.

M. Gervaise Facheu combat la proposition de M. d'Estournelle tendant à supprimer la représentation de l'Inde. (Applaudissements.)

ager la production des conserves nationales en leur donnant la préférence sur les conserves étrangères ?

M. Lacombe de Grandmaison demande à transformer la question en interpellation.

M. Cavaignac accepte.

M. Lacombe de Grandmaison reprend en somme la thèse développée par M. Viseur et à laquelle il ajoute de desiderata : faire indiquer la date de fabrication des conserves employées, ainsi que leur provenance.

Il ne faut pas, dit-il, que l'on puisse toujours incriminer les conserves françaises.

M. Cavaignac. Les nécessités présentes nous obligent à avoir de grandes quantités de conserves, car en temps de guerre, nous serions obligés d'approvisionner une énorme quantité de soldats. J'ai donné l'ordre, il y a 2 ans, de consommer en 4 ans, toutes les conserves en magasin. Cet ordre n'a pas été maintenu et l'enquête que j'ai faite m'a démontré que des conserves de 6 ou 7 ans avaient été employées. Aussitôt, j'ai fait suspendre provisoirement la consommation de ces conserves. De là surgira une dépense, mais la Chambre, je l'espère, ne fera pas de difficulté pour la voter.

Après quelques paroles de M. Hervé de Saisy, l'incident est clos.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance est suspendue et reprise à 4 heures 35.

Le garde des sceaux dépose un projet de loi tendant à l'ouverture d'un crédit de 30.000 fr. au ministère de l'instruction publique pour la célébration du centenaire de Michelet.

M. Prévot dépose un rapport sur l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 28.350 fr. au ministère de l'intérieur pour la création d'un sous-secrétariat d'Etat à l'intérieur. L'urgence est déclarée pour ces deux projets qui sont adoptés.

La séance est levée à 3 h. 14. Séance demain à 3 h.

LA GUERRE

HISPANO-AMÉRICAINE

A Santiago

L'AMIRAL CERVERA

New-York. — Le World dit que l'amiral Cervera va être envoyé à Annapolis. Au bout de quelques semaines de détention pour la forme, il sera remis en liberté sur parole à condition de ne pas quitter le pays. L'amiral souffre un peu de la malaria et est traité avec les plus grands égards.

Dans un télégramme daté de Playa del Este, 10 juillet, le général Shafter dit qu'il est complètement rétabli. Il ajoute que Calixto Garcia annonce que l'ennemi a évacué la petite ville de Dexamino en environ 3 milles de Santiago vers la baie.

New-York. — Dans une interview avec le correspondant du Herald à Portsmouth (Virginie), l'amiral Cervera a déclaré que le dernier ordre reçu par lui, du ministre de la marine, portait qu'il devait prendre immédiatement la mer et se battre sans se préoccuper des conséquences.

L'amiral a ajouté que si les Américains attaquaient La Havane il se neutraliserait certainement à une résistance terrible et perdrait probablement beaucoup d'hommes. Quant à Santiago si les renforts attendus de toutes parts arrivent la ville pourra tenir quelque temps, sinon elle tombera rapidement.

L'INVESTISSEMENT

Longres. — Le correspondant du Daily Mail à Washington dit que le bombardement de Santiago a recommencé hier soir. On attend des nouvelles avec impatience.

L'armée du général Shafter entoure complètement la ville. Pendant qu'elle l'attaque par terre l'amiral Sampson se prépare à la bombarder également.

Le correspondant du même journal à Rome dit que les bruits relatifs aux tentatives du Pape en faveur de la paix sont prématurées.

Washington. — Le département de la guerre communique la dépêche suivante du général Shafter en date de Playa del Este, 10 juillet :

Les batteries légères espagnoles ont ouvert le feu à 4 heures de l'après-midi, mais en quelques minutes elles ont été réduites au silence.

Très peu de coups de fusils ont été tirés de part d'autre.

Les Espagnols ne sont pas sortis de leurs retranchements.

Nous avons eu 3 hommes blessés légèrement.

J'aurais demain les forces suffisantes pour occuper toutes les routes au nord-ouest de Santiago.

L'ÉMOION EN AMÉRIQUE

New-York. — La nouvelle que le bombardement était com encé cause une grande excitation dans la ville. On attend des détails avec impatience. On espère que l'infanterie ne prendra pas part à l'action et se bornera à protéger les batteries. Il convient d'ajouter que le chiffre des pertes subies par les Américains dans les assauts des 1 et 10 juillet ont produit une profonde impression et que la population est anxieuse d'apprendre que la ville a été enlevée sans qu'aucun combat sanglant ait été nécessaire.

Cependant la garnison de Santiago fait ses préparatifs pour une résistance désespérée, construit des tranchées dans les rues et organise la défense maison par maison. Tout fait donc craindre qu'après le bombardement, il ne faille encore une lutte acharnée pour conquérir pouce par pouce les différents quartiers de la ville.

De son côté, le président déclare que, dût-on envoyer à Cuba les 226.000 hommes que le Congrès a mobilisés, Santiago serait forcé de capituler.

Les Américains sont enfin parvenus à couper les eaux qui alimentent la place. Malgré cela, les assiégés ne manquent pas d'eau.

La situation des 10.000 habitants de Santiago qui se sont réfugiés aux environs d'El Caney et que les Américains sont obligés de nourrir est terrible. Un grand nombre de femmes ont des bijoux et trouvent de l'argent. Néanmoins beaucoup meurent de faim, si riches soient-elles.

12.000 hommes partiront de Tampa mercredi pour Santiago.

En Espagne

LA SITUATION

Madrid. Quelques-uns des ministres interrogés à la sortie du conseil, ont formellement déclaré qu'ils ne s'étaient pas occupés de la paix, attendu, ont-ils ajouté, que la guerre est le principal objet des délibérations du gouvernement.

Le Correo et la Correspondencia sont partisans de la fin de la guerre ; mais les journaux militaires publient des articles très violents contre tout projet de paix.

Le Herald dit : Peut-on abandonner Cuba quand l'armée des volontaires se montre décidée à combattre ?

Le ministre n'a encore pris aucune décision dans le but d'entamer des négociations. Il est probable que lorsqu'il voudra le faire, il soumettra à la régente la question de confiance.

Madrid. — L'Imparcial, parlant du conseil des ministres d'hier, dit que le gouvernement a été d'avis qu'il fallait considérer que si l'on négociait la paix dès maintenant sans attendre la prise de Santiago, l'Espagne obtiendrait de grands avantages, tandis que si l'on attendait la reddition de cette place et de celle de La Havane, ainsi que la prise de possession de Porto-Rico par les Américains, il en résulterait de graves préjudices pour l'Espagne.

Si l'on attend les extrémités les conditions seront plus onéreuses.

L'Imparcial ajoute qu'il est très probable que le gouvernement a télégraphié au maréchal Blanco dans ce sens, le priant en outre d'amener l'esprit des troupes et des volontaires à cette solution. De la réponse du maréchal Blanco dépend la conduite du Parlement qui commencera ou non des négociations immédiates sans attendre l'issue de la situation à Santiago.

LA DÉFENSE DES CÔTES

Gibraltar. — Un régiment d'infanterie espagnole venant de San-Roch sous les ordres du général Cambrera est campé à Sierra Carbonera. On croit que l'objet de ce mouvement est d'employer les troupes à fortifier cette position.

Aux Etats-Unis

LES MOUVEMENTS DES AMÉRICAINS

Longres. — On mande de Washington, que le général Hottis, commandant le quart du contingent destiné à Manille, partira demain pour San-Francisco.

L'amiral aurait reçu l'ordre de s'arrêter à Honolulu pour prendre possession des îles Hawaï et laisser dans la place des forces suffisantes pour maintenir l'ordre.

On annonce de New-York que le croiseur Iowa qui devait faire partie de l'escadre de l'amiral Watson a été remplacé par le Massachusetts, l'amiral Sampson avant besoin du premier pour des opérations dans les Antilles orientales.

Le naufrage de la Bourgogne

Cérémonie religieuse

New-York. — Une cérémonie religieuse pour les victimes de la Bourgogne, a été célébrée le 10 juillet, à l'église russe de New-York.

La chapelle orthodoxe était comble. Au premier rang des assistants se trouvaient le personnel des consulats généraux de France et de Russie, les agents de la Compagnie transatlantique et les officiers du paquebot Bretagne.

Outre les colonies françaises et russes, de nombreux américains étaient venus assister à la cérémonie.

Après une touchante allocution de l'archiprêtre, un Requiem a été chanté par les chœurs.

Le consulat général de France et la colonie française feront célébrer demain un service auquel sera présent M. Cambon, ambassadeur de France.

UN DRAME

Paris. — Ce matin, à 8 h. 12, un coup de revolver mettait en émoi le quartier de la rue de Lorient, et une femme, la figure ensanglantée, s'enfuyait poursuivie par un jeune homme vêtu d'un costume de bicycliste et armé d'un revolver.

Un second coup de revolver fut tiré. La malheureuse atteinte aux reins s'affaissa. L'agresseur tira encore 2 coups sur sa victime sans l'atteindre.

Poursuivi par les passants, il a été arrêté boulevard de Belleville. C'est un nommé Victor Delmas, âgé de 22 ans, soldat au 82 régiment d'infanterie, à Orléans.

L'enquête a établi qu'il était en permission de 24 heures, chez ses parents.

Interrogé, il a déclaré que depuis un an, il était l'amant de Mlle Lallemand, sa victime, laquelle avait décidé de rompre toutes relations avec lui. Se voyant évincé, Delmas revint à Paris et dit à ses parents qu'il avait une permission de 40 jours.

Nouvelles Diverses

L'ambassade Abyssine

Paris. — Les membres de l'ambassade abyssine ont déjeuné aujourd'hui chez M. Lagarde, gouverneur d'Obok.

Ils rendront cet après-midi visite au ministre de la guerre.

Le comte Goluchowski à Paris

Paris. — Ce matin, à l'hôtel du quai d'Orsay, a eu le déjeuner offert par M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, en l'honneur du comte Goluchowski, ministre des affaires étrangères d'Autriche.

Assistaient à ce déjeuner : l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le général Hagron, M. Le Gall, M. Decrais, député, et M. Lroz, ancien ambassadeur à Vienne.

VARIÉTÉS

L'assurance contre le Chômage

Parmitous les problèmes que soulève la situation ouvrière actuelle, un des plus importants est celui du chômage involontaire. Comment préserver l'ouvrier des misères qu'il entraîne forcément après lui ?

L'assurance est un meilleur remède que le placement, qui exige un délai et souvent avorte, que les caisses de secours, qui ont une action limitée et incertaine, que l'assistance par le travail, forcément insuffisante. D'ailleurs, dans nos démocraties modernes, c'est un sentiment social aussi juste que vif qui pousse à substituer l'assurance à l'assistance.

Mais qui réalisera cette assurance :

A) L'ÉTAT seul ? Ce serait fort dangereux, car ce serait la voie ouverte à l'organisation d'un vaste parasitisme, influencé par les abus politiques, et désastreux pour le budget.

B) LES TRAVAILLEURS EUX-MÊMES ?

et dans ce cas faudra-t-il faire appel à une sorte d'industrie des assurances ou à la mutualité. 1) La première solution n'a été jusqu'ici réalisée qu'en Allemagne, où au début de 1893 s'est formée une société pour assurer la perte d'emploi. La prime est de 2 0/0 du salaire, et le paiement de 70 0/0. Mais dans cette organisation bien des litiges sont inévitables. 2) La mutualité est plus facile et moins coûteuse. Ici il importe de distinguer les caisses de secours qui donnent des subsides proportionnés à leurs ressources, et l'assurance qui ouvre un droit pur et simple à de véritables indemnités. a) Ce sont surtout les caisses de secours qui ont fonctionné jusqu'ici. En 1892, 298 Trade's Unions ont payé en secours neuf millions de francs. En Allemagne et en Amérique, les associations de travailleurs ont aussi organisé des secours, tandis qu'en France elles ont fait fort peu de chose, laissant toute la besogne aux sociétés de secours mutuels. b) Mais la mutualité peut aussi organiser l'assurance proprement dite dans le cercle professionnel. Cf. l'association des commerçants allemands qui donne des indemnités variables suivant les cotisations. En dehors du cercle professionnel, nous ne pouvons mentionner qu'un exemple, mais d'un grand intérêt, c'est une association d'assurances mutuelles contre le chômage involontaire, les *Travailleurs Unis*, fondée le 30 avril 1893. Les cotisations sont de 0 fr. 50 par mois et les indemnités se calculent pour chaque année d'après les résultats de l'exercice antérieur.

C) LES CONCOURS DE DIVERS FACTEURS ? — C'est la solution adoptée en Suisse, avec initiative et prépondérance de la commune ou du canton. Les versements des ouvriers, patrons, philanthropes sont auxiliaires ou supplémentaires. La Caisse de Berne fonctionne depuis 1893. L'assurance y est libre, la prime des assurés est de 0 fr. 40 par mois, la commune couvre les déficits. L'indemnité est de 1 fr. 50 par jour, mais elle n'est donnée que durant les mois d'hiver, et jamais durant plus de deux mois. De plus, on y perd facilement tout droit. La première année (1893) il y a eu 350 adhérents payant leur prime sur leur salaire, 166 ont reçu des indemnités s'élevant au total de 6.800 francs.

Les dépenses ont été en tout de 7.800 francs, couvertes par 4.000 francs de cotisations et dons, et 4.700 francs de garantie municipale. Ces chiffres grossissent, étant donné des conditions si favorables. Dans le canton de Saint-Gall l'assurance est obligatoire.

En dehors de la question d'assurance, ne pourrait-on trouver pour l'ouvrier un secours permanent et toujours à portée qui lui permette de ne pas tomber dans la misère aussitôt que le travail manque ? Le secours est facile à trouver, c'est la terre. Et l'œuvre qui a pour but d'en assurer un fragment à chaque famille, fait chaque jour de nouveaux progrès.

Chronique Locale

LE CALENDRIER. — Mardi 12 juillet, 1893.

Soleil : lever, 4 h. 11 ; coucher, 7 h. 52.

Lune : P. 10 h. 11 ; M. 10 h. 11.

Saint-Gualbert.

Sainte-Marieanne.

1893. — Colonies. — Le colonel Gallieni est nommé commandant des troupes de Madagascar, d'où il va faire disparaître le bandit Laroche et les conspirateurs de la cour d'Emyrne.

Bulletin météorologique du 11 juillet.

Le mois de juin qui vient de s'écouler a été un mois relativement sec malgré la fréquence de ses pluies ; en effet la quantité totale d'eau tombée n'est que les trois quarts de la quantité normale quoiqu'il ait plu en moyenne deux jours sur trois au lieu de deux jours sur cinq comme dans le mois normal.

La pression est toujours forte sur l'ouest et

le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

Le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

le vent souffle du sud-ouest.

gens, légèrement émus eux aussi. Les agresseurs, plutôt d'humeur racailleuse, n'ont fait un mauvais parti qu'à son chapeau qu'ils ont complètement dévoré.

Tombés d'accord. — Vers minuit, un rassemblement assez considérable s'était formé dans la rue Thomassin. Il était provoqué par une vive discussion de deux cyclistes qui se sont rapidement trouvés d'accord sur la nécessité de fuir à la vue des agents que le rassemblement amenait.

Collation. — Hier matin, vers 9 h. 12, une voiture appartenant à M. Vivier, cultivateur à Saint-Denis-au-Mont-d'Or, a été heurtée sur le quai Saint-Vincent, par un camion des Messageries d'Alençon conduit par le sieur Charlier. Dans le choc, une des roues de derrière de la première voiture a été complètement déformée.

Tombé. — Le jeune Allayre, 13 ans, est tombé sur le cours Gambetta et s'est démis le genou droit. On l'a immédiatement transporté dans une pharmacie voisine et de là à l'hôtel Dieu.

Charbonniers les Bains. — Tir aux pigeons. Résultats du dimanche 10 juillet. — Prix des courses gagné par MM. J. Brasseur, 2. Mugnin, 3. Coulet, 4. J. Cazagne.

Poule réglementaire gagnée par M. Chalandon.

Poule au double gagnée par M. Léo. Les autres poules ont été gagnées au partage par MM. Dégrevais, Sonbès, Labarrière, André Smith, comte de Longueuil, Mugnin, Sam, Polzet, Anglots, Charat, Darnat, Léo, Andremasse, Rittou, Black.

Judi 14 juillet, à 2 h. 12, troisième réunion.

Prix de la source : 700 fr., pigeons à 26 mètres, entrée 40 fr.

Poule réglementaire : handicap, un pigeon.

Poule au double : 2 pigeons à 24 mètres.

Théâtre du Casino. — C'était dimanche l'ouverture du théâtre du Casino de Charbonnières. La direction artistique de la saison est confiée au sympathique M. Gerbert.

L'abbé Constantin, joué devant une salle comble, a permis de constater une troupe homogène et dont quelques éléments sont excellents. Citons notamment M. Ruenil, qui a su donner une excellente allure au rôle de M. Scott ; à côté de elle, Mlle Maud, charmante d'ingénuité, Mmes Jacques et Marchal ont droit à une excellente mention.

Marchal avait parfaitement composé son rôle où il a été très applaudi. MM. Pellat et Guélimont ont eu leur part de succès.

Avant l'ouverture des portes, un brillant feu d'artifice a été tiré sur la pelouse du Casino ; on a fort applaudi la pièce principale représentant maître Aliboron monté par son jockey, faisant feu de toutes parts et remuant ses longues oreilles et sa queue dans un galop effréné.

POUDRE INSECTICIDE DU SERPENT

32, rue Lanterne. — Foudroyant.

CHABLY! QUINA DÉLICIEUX

GUÉRISON DES

HERN

... tiré la justesse des jeux en... temps que leur puissance et leur parfaite sonorité. Ce beau travail est l'œuvre de M. Dresshier, avantageusement connu à Saint Etienne.

BASSES-PYRÉNÉES

Bayonne. — *Tentative de déraillement.* — Le garde-barrière de Larochefoeucauld, près Bayonne, trouvait hier soir la voie de Bayonne à Biarritz obstruée par des pierres de grande dimension posée sur les rails.

L'auteur de cette criminelle tentative un nommé Pablo Matteo, a été arrêté par le parquet de Bayonne.

DROME

Romans. — *Accident mortel.* — Le nommé D..., ouvrier chez M. Colleen, entrepreneur, a fait une chute si malheureuse qu'il a dû être transporté à l'hôpital où il est décédé 12 heures après.

Nous ne savons pourquoi cet accident a été soigneusement caché.

GIROUDE

Bordeaux. — *Accident de cheval.* — Ce matin le capitaine Berthemet, du 57^e régiment d'infanterie, faisait une promenade à cheval, lorsqu'un chien voyant aux jambes de sa monture, celle-ci s'emballa. Le capitaine voulut sauter à terre mais un de ses pieds resta pris dans l'étrier et il donna de la tête sur le pavé.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, le capitaine n'a pas tardé à expirer.

JURA

Lons-le-Saunier. — *Accident mortel.* — Le nommé Guillaumont, âgé de 25 ans, ouvrier aux usines du Syam, a été si violemment atteint à l'abdomen par une pièce de bois qu'il voulait engager sous une scie circulaire, qu'il s'est expiré presque aussitôt.

SAONE-ET-LOIRE

Louhans. — *Accident.* — Mme Maître, âgée de 71 ans, demeurant à Seugny, commune de Châteaurenaud, sa trouvait sur une voiture chargée de fûts, lorsque tout à coup elle perdit l'équilibre et tomba à terre.

Dans sa chute, elle s'est brisée la colonne vertébrale et n'a pas tardé à succomber.

SEINE-ET-OISE

Versailles. — *Meurtre d'un soldat.* — Hier soir, à 11 heures, un soldat du 16^e bataillon d'artillerie de forteresse nommé Lafargue, en garnison à Rueil, s'est pris de querelle dans un bal avec un nommé Louis Georges, mécanicien-ajusteur à la fabrique d'armes.

Au cours de la querelle, Georges tira un coup de revolver sur Lafargue qu'il tua raide.

Le corps a été transporté au quartier général Le meurtrier a été conduit à la gendarmerie.

BIBLIOGRAPHIE

Le Christianisme Social. — Propriété, capital, travail, par M. l'abbé Naudet. professeur au collège libre des sciences sociales, et directeur de la *Justice Sociale*.

Il n'y a rien d'aussi nouveau que ce qui a été longtemps oublié. On ne trouvait guère de vraie doctrine de l'Eglise ni sur son esprit de l'Evangile dans les théories sociales. Aussi plusieurs traités de novateurs les hommes qui s'efforcent de les faire refluer. On a, dit on écrit des choses nombreuses sur ce point. L'auteur de ces lignes entendait un jour un catholique éminent dire avec désinvolture que Léon XIII ne connaissait qu'Italie, dont la misère est extrême, quand il écrivit son immortelle encyclique sur la condition des ouvriers. Y a-t-il assez longtemps qu'on s'efforce, sans succès d'ailleurs, de faire passer pour socialiste, dans le langage de l'abbé Naudet et les abbés démocrates ? Il y a quelques semaines, un journal bien pensant et très bien informé comparait, avec un zèle digne d'une meilleure cause, à l'apostat Lamennais. Que c'était là une belle occasion de se taire !

Or M. l'abbé Naudet dans son nouveau livre ne préconise pas une nouvelle doctrine, il se contente de rappeler les vieux principes chrétiens sur les questions sociales. Et le simple exposé qu'il en fait est une brillante réfutation de tout ce qui a été dit par les novateurs chrétiens et prouve, par contre, leur invincible attachement à la sainte Eglise.

Sur la propriété, l'auteur cite saint Thomas et développe la doctrine du grand théologien avec une scrupuleuse fidélité. A propos du capital, il puise ses idées dans l'encyclique de *Reformarum novarum*. Quand il parle du travail, c'est saint Paul l'apôtre ouvrier qui propose comme modèle et dont il commente une magnifique page. Pour le salaire, le théologien contemporain a les faveurs de l'auteur, est le P. L. Humilard dont l'autorité est une mesure d'appréciation incontestable. M. l'abbé Naudet ne se contente pas de la théorie. Il a sur l'organisation professionnelle des pages où il traite la question pratique avec une rare compétence.

de l'ou-
vrag, elle ne peut que faire une
profonde érudition et une connais-
sance complète de tout ce qui a touché
aux questions sociales à n'importe quelle
époque.

Je n'hésite pas à dire que ce livre est
un manuel doctrinal et historique appelé
à rendre les plus grands services à tous
ceux qui intéressent les grands problèmes
qui agitent notre société si troublée.

Nous ne nous adressons pas seulement
aux prêtres ou aux laïques qui vivent
dans les œuvres d'apostolat. Nous recom-
mandons de tout cœur cet ouvrage aux
séminaristes en vacances et aux jeunes
des écoles d'études.

Que dire de la forme ? Elle est digne du
fond. La lecture de ce volume est un des
regals littéraires auxquels M. l'abbé
Naudet a habitué les lecteurs de la *France
Libre*.

Brennus.

A Lourdes. — On sait que les Pères
Salésiens, fils de Don Bosco, éditent sous
la rubrique général, le : « *Lectures de
famille* », un certain nombre d'opuscules
de sujets variés, également recomman-
dables par leur facture littéraire et leur
grand sens chrétien.

Le 31^e volume vient de paraître ; il a
pour titre : *A Lourdes*.

Le demander à M. le directeur des *Lec-
tures catholiques*, 78, rue des Princes,
Marseille. L'exemplaire, 0 fr. 25 ; par la
poste, 0 fr. 30.

Dernière Heure

La lettre de Berry

Paris. — M. Georges Berry, au cas
où M. Fournière poserait sa question
au Président du conseil, demanderait
la transformation de cette question en
interpellation. Le député du 8^e ar-
rondissement réclamerait, lui, des mesu-
res énergiques non seulement contre
l'ex-colonel Picquart, coupable de la
violation du secret professionnel, mais
encore contre plusieurs autres per-
sonnes mêlées à cette affaire pour dé-
nonciation.

L'élection du juif Thomson

Paris. — Le 11^e bureau, par 14 voix
contre 14, a repoussé les conclusions
de sa sous-commission tendant à l'an-
nullation de l'élection de M. Thomson
dans la 2^e circonscription de Constan-
tine.

M. Périé, rapporteur de la sous-
commission a alors donné sa démis-
sion.

M. Bozérian a été chargé du rapport
avec mission de conclure à la valida-
tion de M. Thomson.

Les Droits sur les Blés

La commission des douanes avait, com-
me nous l'avons annoncé, adopté en prin-
cipe le rapport de M. Graux admettant le
maintien des droits sur les blés. Mais elle
résolut de consulter le gouvernement sur
ses intentions.

M. Viger a répondu que le gouvernement
était décidé à maintenir provisoirement
les droits tels qu'ils avaient été établis
avant la suspension temporaire, et à ren-
voyer à une date ultérieure la discussion
des propositions diverses ayant trait à
des modifications des droits d'entrée sur les
blés.

La commission a adopté cette manière
de voir.

Promotions dans l'armée

Paris. — Sont nommés au grade de gé-
néral de division :

MM. les généraux de brigade Grillon,
commandant la brigade du génie au gou-
vernement militaire de Paris ; Muzeau,
commandant la place de Lyon ; Cour-
bassier, commandant la 4^e brigade d'in-
fanterie de la division Orléans ; Le Bégue-
Germigny, commandant supérieur de la
défense des places du groupe de Verdun ;
Harzon, secrétaire général de la prési-
dence.

Au grade de général de brigade :

MM. les colonels Dumas de Capécrouse,
du 11^e dragons, commandant la subdivi-
sion de Bernay ; Déchezellet, du 4^e traill-
leurs commandant les troupes non em-
bouteillées de la division de Constantine ;
Monnier, commandant le 16^e d'infanterie ;
Roussin commandant le 40^e d'artillerie ;
Bergais Desbordes, commandant le 84^e
d'artillerie ; d'Entraigues, colonel d'in-
fanterie breveté hors cadre chef d'état-
major du 3^e corps d'armée ; Plaix, colo-
nel d'artillerie breveté, directeur de l'ar-
tillerie à Toul ; Labouze, colonel d'in-
fanterie hors cadre, chef d'état-major du 20^e
corps ; Burnez, du 3^e cuirassiers, com-
mandant la 3^e brigade d'Algérie, subdivi-
sion de Sétil.

Le général de division Bériz, commandant le génie militaire de Paris, est nommé commandant supérieur de la défense du camp retranché de Paris.

Le général Grillon est nommé commandant supérieur de la défense des places du groupe d'Epinal, gouverneur de Colmar.

Le général de division Guénevet est nommé commandant du génie du gouvernement militaire de Paris.

Le général de division Libermann est nommé commandant de la 5^e division d'infanterie.

Le général de division Courbassier est nommé commandant de la 31^e division d'infanterie ;

Le général de division Muzeau est maintenu dans ses fonctions de commandant de la place de Lyon ;

Le général de division Le Bègue de Germigny est maintenu dans ses fonctions de gouverneur de Verdun.

Le général de brigade Dalstein commandera la brigade du génie du gouvernement militaire de Paris ;

Le général de brigade Monier, commandera la 4^e brigade d'infanterie.

Le général de brigade Delmas de Laparouse, commandera la brigade de cavalerie du 3^e corps.

Le général de brigade Déchezelet, commandera les troupes non embriquées d'infanterie de la division de Constantine à Bataï.

Le général de brigade d'Entraigues est maintenu dans ses fonctions de chef d'état-major du 9^e corps d'armée.

Le général de brigade Burnez, commandant la 3^e brigade de cavalerie à Sétif, est maintenu dans ses fonctions de chef d'état-major du 20^e corps d'armée.

◆

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Paris. — Sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur au grade de grand croix :

M. le général Coffé, membre du conseil supérieur de la guerre ;

Au grade de grand-officier :

M. le général Gauthier, commandant le 2^e corps d'armée.

Au grade de commandeur :

MM. les généraux Favoret de Kerbrech, Panisson, Letouze de Longuemar, de Cabanel, de Chauvenet, Tiret, Malazet, Buysse, Branon, Bruteau, Leroy, Dufort, De la Noë, Ollivier, Courtiel ; le contrôleur général Fanelin ; les colonels Ruoz, commandant le 16^e régiment d'infanterie ; De Pommevray, commandant le 5^e chasseurs d'Afrique ; le lieutenant-colonel Renard, directeur des établissements d'enseignement militaire de Châlons, médecin en chef ; Mathieu, directeur de l'école d'application de médecine et de pharmacie militaire.

Au grade d'officier : MM. les généraux de Taraud ; Ramotowski, le baron de Maistre ; le contrôleur de 2^e classe Duval ; le lieutenant-colonel Guérin, sous-chef d'état-major du gouvernement militaire de Paris ; le chef de bataillon Guéneau de Mussy, de l'état-major de l'armée.

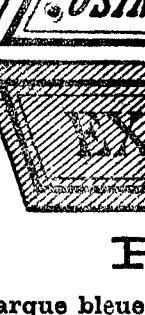
L'archiviste principal Labize, du cabinet du chef de l'état-major général de l'armée ; le chef de bataillon Vincent, du 40^e d'infanterie ; Lamy, attaché à la personne du président de la République ; le colonel Guénaux, le lieutenant-colonel Marier, du 13^e d'infanterie ; le chef de bataillon Berthaud, du 14^e d'infanterie ; le lieutenant-colonel Amyot, du 30^e d'infanterie ; les chefs de bataillons Tazeau, du 26^e d'infanterie ; Nanel, du 31^e d'infanterie ; Lagache, du 42^e d'infanterie ; le major Milson, du 46^e d'infanterie ; le lieutenant-colonel Denizy, du 60^e d'infanterie.

Le colonel Cannehaune, du 63 ; le lieutenant-colonel Janssens, du 64 ; le major Bismuth, du 75 ; le chef de bataillon Larroy, du 77 ; les sous-intendants Soltau, Guénaux, l'intendant de la division de Constantine ; Pellé, directeur de l'intendance d'Alger, et Chaumont ; les médecins principaux Bodé, aux Magasins centraux de Paris ; Roux, à l'hospice mixte de Limoges ; les médecins majors Nibaud, à l'hôpital militaire de Marseille ; Evard, du 146^e d'infanterie ; Guillien, du 14^e d'artillerie ; le pharmacien principal Meissonier, à l'hôpital militaire du Day d'Alger.

L'officier principal d'administration Volzard, aux docks du service de santé ; le lieutenant-colonel Beynes ; les chefs de bataillon du génie Strauss, à Madagascar ; Sandort, sous-chef de bureau services administratifs ; le chef de bataillon en retraite Dayou de Lacoutie, à Besançon ; l'ingénieur en chef Menier, des poudres et salpêtres ; le lieutenant-colonel de Cagneyr du 78^e d'infanterie.

Les chefs de bataillons Sandt, du 129 ; Bastien, du 146 ; Menan, du 94 ; Tournet, du 97 ; Mariolle, du 112 ; les colonels de Roffignac, du 123 ; Runz, du 150 ; Menestrels ; le chef de bataillon Henry, du 159.

Le chef de bataillon Battreau, du 2^e bataillon d'Afrique ; le lieutenant-colonel Boisseau, commandant le bureau de recrutement du Mans ; le chef de bataillon Becognier, commandant le bureau de recrutement de Sens ; les majors Dupas,



EXIGER LA

PRIX D

Marque bleue...	Fr. 3 »	le 1/2 kil.
— violette.	2.80	
Marque jaune.		

DÉPOT GÉNÉRAL

Nous 'garantissons notre Qual
rieure à to

commandant le bureau de recrutement de Montélimar et Hamel, commandant le bureau de recrutement de Châteauroux ; le chef de bataillon Allais, commandant le bureau de recrutement de Bourg.



LA GUERRE

HISPANO-AMERICAINE

A Santiago

LE BOMBARDEMENT

Washington. — Un télégramme du général Shafter arrivé dans la nuit annonce que le bombardement de Santiago doit commencer aujourd'hui. L'affaire d'hier paraît n'avoir été qu'un engagement d'artillerie préliminaire.

MADRID. — Le maréchal Blanco télégraphie que le bombardement de Santiago est commencé. Les Espagnols répondent avec énergie au jeu des Américains.

L'escadre a bombardé la ville jusqu'à 7 heures du soir, mais n'a pas causé de pertes sensibles. Les troupes de terre américaines ont dû, sous le feu de l'artillerie espagnole, abandonner la position de Limas de San Juan.

LE PLAN DE L'AMIRAL CERVERA

New-York. — L'amiral Cervera a déclaré à un reporter du *Herald* que son plan était d'attaquer le Brooklyn, de le couler ou de le désespérer et de filer sur la Havane, d'y forcer le blocus et de se réfugier dans ce port. La veille de son départ, Santiago n'avait reçu que 2.000 hommes de renfort. Il a déclaré qu'il n'a échappé à la mort que grâce à son fils. Il avait sauté à la mer et son fils, lieutenant à bord de l'*Infante Maria-Theresa*, le suivait et le soutint.

L'amiral a exprimé sa gratitude de ce qu'on lui ait laissé son épée ainsi qu'à tous les commandants prisonniers et de ce que le commandant du *Iovca* ait fait enterrer les Espagnols enveloppés dans leur drapeau et leur ait fait rendre les honneurs.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 12 JUILLET

Premier arrondissement. — Nicolas Fury, 63 ans, rue Desirée, 14, f. 9 h. ; Michel Du mas, 14 mois, rue des Tables Claudiennes, 23, f. 6 h. s.

Deuxième arrondissement. — Paul Rustmann, 11 jours, Charlié, f. 6 h. s. ; Camille Hyaat, 37 ans, Hôtel-Dieu, f. 2 h. ; J.-M. Defradat, 20 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. ; Veuve Delobre, née Antoinette Desplace, 70 ans, rue St-Dominique, 13, f. 10 h.

Troisième arrondissement. — Antoine Gauvin, 1 mois, route d'Heyrieux, 177, f. 6 h. m. ; Pierre Ponet, 40 ans, route de Vienne, 92, f. 2 h. ; Antoine Curtly, 5 mois, chemin des Cures, 15, f. 6 h. s. ; Emile Mollaret, 4 ans, route de Cremieu, 40, f. 4 h. ; Marie Charvin, 1 mois, route de Vienne, 65, f. 10 h. ; Ecouse Vanel, née Annette Botardaret, 41 ans, rue Parmentier, 7, f. 5 h.

Quatrième arrondissement. — Veuve Viuter, 75 ans, hôpital Croix-Rouge, f. 6 heures.



PRADO 161

A VENDRE

♦ Marque rouge... Fr. **2.60** le 1/2 kilo
♦ verte... **2.40** —
♦ Fr. **2.25** le 1/2 kilo

3, PLACE BELLECOUR, 3, LYON

« MARQUE BLEUE » supé-
 rieures les Cafés

Cinquième arrondissement. — Marie Védrine, épouse Marien, 78 ans, rue de Saint-Cy, 74, f. 3 h.; Claudine-Angèle Giclon, 6 m., montée St-Barthélemy f. 5 h.; Benoîte Rampol, veuve Collonge, 78 ans, place de l'Antienne Douane, f. 9 h.
 Sixième arrondissement. — Gabriel Sautier, 71 ans, rue Garibaldi, 130, f. 6 h.; Ep. Filliat, née Claudine Mantet, 62 ans, rue Garibaldi, 19, f. 4 h.; Jean-Benoît Bonnard, 33 ans, rue Tronchet, 57, f. 6 h. s.

MARCHÉS

MARCHÉ aux BESTIAUX de la VILLETTTE

du 11 juillet 1898

ESPÈCES	AMENÉS		VENDUS		PRIX DU KILOG			PRIX extrêmes
					Qualité	1 ^{re}	2 ^e	
Bœufs	3330	3280	1 48	1 38	1 20	1 08	1 58	
Vaches	931	853	2 37	1 46	1 14	08	1 50	
Taureaux ..	275	255	1 12	1 04	0 94	0 84	1 20	
Veaux	1757	1457	1 66	1 80	1 64	1 48	1 87	
Moutons ..	21403	20902	2 00	1 70	1 60	1 44	2 04	
Porcs	2987	2947	1 64	1 61	1 60	1 44	1 68	

MARCHÉ AUX BESTIAUX

Lyon-Vaise, 11 juillet 1898.

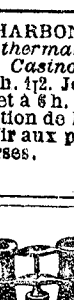
Porcs amenés 896 | **Vendus** tous
 (intérieur non compris) les 100 k.: 124 à 126 f.
 Interdiction des porcs espagnols et portugais.

Spectacles & Concerts

MUSIQUE MILITAIRE. — Tous les jours, de 6 à 8 h., au kiosque de la place Bellecour, concert.

CONCERTS BELLECOUR. — Kiosque de la place Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 heures du soir, Concert.
 Orchestre de la ville (84 exécutants), sous la direction de M. Georges fils.
 Nota. — Les abonnements au prix minimum de 9 francs, valables du 1^{er} juillet à la fin de la saison, sont reçus, chaque soir au contrôle du concert et, dans la journée, salle des dépêches S. P. 16, rue Comte.
 Une garnie pour bicyclettes est à la disposition des auditeurs.

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS. — *Etablissement thermal de 1^{er} ordre. Source ferrugineuse.*
Casino. Tous les soirs grand concert, de 8 h. à 8 h. 1/2. Jeudi et dimanche, deux concerts, à 8 h. et 10 h. Orchestre de 80 musiciens sous la direction de M. Joubert.
 Tir aux pigeons. Feu d'artifice. Attractions diverses.



MON BENEVOLO

48, rue République, Lyon

Constr. d'Instruments du Prétalon

14 MÉDAILLES OR & ARGENT

OPTIQUE DE CHOIX

Concessionnaire des Verres isométriques
approuvés par la Société d'ophtalmologie.
 Physique, Géodésie, Mécanique, Photographie,
ÉBULLIOSCOPIES brevetés s. g. d. g. pour
 déterminer la richesse alcoolique des liquides
SONNERIE ÉLECTRIQUES, TÉLÉPHONE, PARATONNERRE

Le Gérant : A. MICHAL.

Imprim. de la France Libre, 35, r. Condé, Lyon
J.-B. BALLAT, direct.

FEUILLETON DE LA « FRANCE LIBRE »
du 22 juillet 1898

— 21 —

LES NOELLET

Par René BAZIN

— Je vous voyais passer tous les jours.
— C'était peut-être le bon temps, Mémie !

Elle avait grande envie de dire oui. Mais elle se contenta de le penser et de le laisser voir dans ses yeux brillants de joie, d'où les larmes étaient parties.

Elle se leva, et alla soulever le rideau de la fenêtre : plus un nuage ! Quelques légers voiles de brume, ça et là, dans le bleu, ondulaient encore, et s'en allaient lentement.

— La pluie est bien finie, dit-elle, venez.

Elle prit ses sabots du dimanche, à cause des chemins mouillés. Pierre sortit le premier, et ouvrit la porte du jardin.

Et cela lui sembla si joli dehors, qu'il s'arrêta un peu.

Les fleurs, les herbes, les moindres végétations ignorées s'étaient vivifiées sous l'ondée, et se redressaient, et s'élevaient, et versaient tant de parfums qu'on se grisait à respirer. Le gros romarin avait l'air de s'être encore élargi, et de vouloir, dans l'exubérance de sa sève, écraser les deux haies qui

surportaient ses bras fleuris. Au delà, le soleil rougissait les frondaisons jeunes des chènes.

Tous les bruits accoutumés surgissaient de cette campagne qui s'éveillait rajeunie.

Pierre écoutait les voix qu'il avaient bercé.

Il y avait la lumière et de la joie partout.

— Que vont ils penser dans le bourg, dit Mèlie Rainette, quand il nous verront tous deux par les chemins ?

— Que nous n'avons pas cessé d'être bons amis, répondit Pierre, et ce sera vrai.

Ils traversèrent le jardin. A l'extrémité un sentier s'ouvrait : on n'avait qu'à le suivre pour arriver, en passant derrière le bourg, à la Genivière. Mèlie et Pierre allaient allèrent l'un près de l'autre, baignés dans la fraîcheur matinale, sans plus se parler. Elle était heureuse. Elle marchait très doucement, pour être moins tôt rendue, regardant à la dérobée leurs deux ombres confondues glisser sur le talus du chemin creux.

A peine se souvenait-elle du triste rendez-vous qu'elle devait préparer.

Un chant de triomphe, puissant et contenu, chantait en elle.

Est-ce qu'un jour ne viendrait pas où elle irait ainsi, tout près de lui, eubroe de mariée, un long cortège les suivant ?

Elle se disait qu'il l'aimait peut-être. Comme il était beau, et grand, et fier ! Elle n'osait lever les yeux vers lui, mais elle sentait cela divinement.

Au détour du sentier, Pierre la prit

par le bras. Ils arrivaient. Elle le considéra, subitement tirée de son rêve. Ah ! certes, les pensées de Pierre Noël n'avaient pas dû ressembler aux siennes ! Son visage était dur et soucieux.

La vue de la grange, qui leur cachait la maison, n'avait appelé en lui qu'un ressentiment amer. Il était inquiet de cette rentrée en fraude dans la métairie paternelle, et, un peu de temps, ses yeux errèrent sur les champs voisins.

— Mérie, dit-il, en se penchant et la voix serrée sur l'émotion, vous disiez que Jacques ne pouvait aller loin ?

— Il ne marche plus seul.

— Alors je l'attendrai ici.

Sa main désignait la porte de la grange, ouverte à l'extérieur sur le chemin qui coupe le sentier.

— La ? dit Mérie hésitante ; c'est si près de la maison...

— En bien ?

— Je ne sais pas, mais... si votre père vous reconrait ?

Mon père laisse bien coucher les mendiants dans la grange ! répondit Pierre. Soyez tranquille : je ne mettrai pas le pied sous son toit. Allez, Mérie.

Et votre mère ? demanda-t-elle.

— Ne la prévenez pas. A quoi bon de nouvelles larmes, puisque je ne veux pas plier et que je ne peux pas rester. D'ailleurs, je ne viens pas pour les vivants. Allez chercher Jacques ; et que je parte vite.

Ils sortirent du sentier, tournèrent à gauche, et longèrent la grange jusqu'à l'extrémité. Là, Pierre entra, au

milieu des planches, des perches, des cercles de barriques abrités dans cette partie du bâtiment. Un peu plus loin, il y avait du foin de la récolte dernière, entassé et pressé, dont la tranche, sciée au couteau, formait une muraille à pic. Mèlie tourna l'angle du mur, et poussa un petit cri.

Sur le seuil de sa maison, au-dessous du cep de vigne dont le pampre, inondé de pluie et de rayons, semblait d'éméraude taillée, le métayer venait de se montrer. Il leva les yeux du côté où la vallée ouverte éclatait de vie et de jeunesse comme il avait coutume de le faire chaque matin, pour se rendre compte du temps. Quand il les rabassa un valet passait devant lui, portant une faux.

Il le suivit du regard, avec un air d'accablement, soupira, et descendit dans la cour. Mèlie le vit enjambrer une barrière à claire-voie, tout au bout de l'étable, et s'éloigner par la voyette d'un champ.

Elle courut vers la maison. Quand elle en sortit, plusieurs minutes après, elle donnait le bras à Jacques, qu'Antoinette soutenait de l'autre côté. Le pauvre garçon paraissait petit entre elles deux, voté et déprimé qu'il était par le mal. Une fièvre lente le rongea. Mais, en ce moment, la joie de revoir Pierre lui rendait un reste d'énergie. Il faisait de grands pas comme pour courir, lui qui ne se serait pas tenu debout sans appui ; un sourire douloureux, — car la douleur ne le quittait plus, — mais un sourire en core, relevait ses lèvres tuméfiées ; ses pieds glissaient, heurtaient, faiblissaient.

saient : il souriait comme si la santé et la vie étaient au bout de ce voyage de cent pas.

— Mon Pierre ! dit en arrivant.

Pierre l'embrassa silencieusement. Il ne fut point maître de l'impression affreuse qu'il éprouvait, et le tint un peu de temps serré contre sa poitrine, le temps de refouler ses larmes. Les deux jeunes filles comprirent ce qu'il pensait, et se détournèrent du côté du chemin. Jacques ne vit là qu'une tendresse de son aîné, et, comme Pierre l'essayait doucement, et l'appuyait le long du foin, il dit :

— Je te remercie d'être venu de si loin.

— Tout autre que toi m'aurait appelé en vain, dit Pierre. Les autres m'ont chassé ou m'ont laissé chasser. Mais toi tu es ma jeunesse : toi, tu m'as accompagné seul quand je suis parti.

— Moi aussi je pars, dit Jacques faiblement, je pars pour bien loin et bien longtemps. Tu ne m'as pas trouvé bien, n'est-ce pas ?

— Un peu amaigri et faible dit Pierre...

— N'essaye pas, va... je sais... pour moi, c'est fini. Je voudrais seulement que tu me dises ce que tu feras, ce que tu deviendras, toi qui peux vivre. Cela m'inquiète, vois-tu.... C'est pour cela beaucoup que j'ai prié Antoinette...

La toux le secoua, rauque et sifflante. Puis elle s'apaisa. Pierre s'assit près de Jacques, et commença à lui parler à voix basse. Jacques écoutait,

répondant d'un signe de tête, d'un regard, d'un petit mot bref.

Ils avaient tant de fois causé ainsi de projets, sous l'abri des grottes, au bord de l'Evre, en gardant des vaches ! Ce souvenir doux hantait le malade. Une sérénité passait dans ses yeux levés vers la charpente de la grange, des admirations, des étonnements d'enfant, puis des mécontentements, des troubles fugitifs.

— Non, dit-il, à un moment, il faudra lui demander pardon ; je ne dis pas aujourd'hui, puisque tu ne veux pas, mais plus tard, quand je serai...

Pierre répondait, mais de telle façon que ni Mélite ni Antoinette, debout de chaque côté de la porte, n'entendaient ce qu'il disait. Un murmure de voix alternées, des mots sans suite leur parvenaient seuls. Elles étaient là, aux aguets, remuées par cette scène d'adieu qui se passait derrière elles et par la crainte vague du père. Cependant les champs s'étendaient déserts, au delà du chemin, et de la cour de la ferme, aucun bruit ne s'élevait. Par où pourrait-il venir ? Par le jardin dont la terre béechée assourdissait les pas ? Mais non, il est parti, il n'a rien vu, il est loin dans les terres, maintenant ; car il y a bien un quart d'heure que Pierre et Jacques causent, sans s'arrêter, s'apercevoir que le temps marche. Ils ont tant de choses à se dire, les deux frères, après des mois d'absence, et si près d'être à jamais séparés.

(A suivre.)

ROTISSERIE MARSEILLAISE DE CAFÉ

250 G. net

Poids Net

USINE À VAPEUR PRADO. 161

EXIGER LA MARQUE

PRIX DE VENTE

Marque bleue... Fr. 3	—	le 1/2 kil. ♦	Marque rouge... Fr. 2.60	le 1/2 kil.
— violette. 2.80	—	♦	— verte... 2.40	—
Marque jaune..... Fr. 2.25			le 1/2 kilo	

DÉPOT GÉNÉRAL : 3, PLACE BELLECOUR, 3, LYON

Nous garantissons notre Qualité « MARQUE BLEUE » supérieure à tous les Cafés

commandant le bureau de recrutement de Montélimar et Hamel, commandant le bureau de recrutement de Châteauroux ; le chef de bataillon Allais, commandant le bureau de recrutement de Bourg.

— ♦ —

LA GUERRE

HISPANO-AMERICAINE

A Santiago
LE BOMBARDEMENT

Washington. — Un télégramme du général Shafter arrivé dans la nuit annonce que le bombardement de Santiago doit commencer aujourd'hui. L'affaire d'hier paraît n'avoir été qu'un engagement d'artillerie préliminaire.

MADRID. — Le maréchal Blanco télégraphie que le bombardement de Santiago est commencé. Les Espagnols répandent avec énergie au jeu des Américains.

Uscadre a bombardé la ville ins-

Cinquième arrondissement. — Marie Védrine, épouse Marlen, 78 ans, rue de Saint-Cyr, 74, f. 3 h.; Claudine-Angèle Giclon, 6 m., montée Salabardière, f. 5 h.; Benoîte Rampol, veuve Calzot, 78 ans, place de l'Ancienne Douane, f. 9 h.

Sixième arrondissement. — Gabriel Sautier, 71 ans, rue Garibaldi, 130, f. 6 h.; Ep. Filliat, née Claudine Maniet, 62 ans, rue Garibaldi, 19, f. 4 h.; Jean-Benoît Bonnard, 35 ans, rue Tronchet, 97, f. 6 h. s.

MARCHÉS

MARCHÉ aux BESTIAUX de la VILLETTE

du 11 juillet 1898

ESPECES	AMENÉS	VENDUS	PRIX DU KILOG				PRIX extrêmes
			Qualité	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	
Bœufs	3330	3230	1 41	1 38	1 29	1 08	1 58
Vaches	931	853	2 87	1 46	1 18	1 08	1 56
Taureaux ...	275	255	2 12	1 04	0 94	0 84	1 20
Veaux	175	147	2 80	1 48	1 48	1 48	2 87
Moutons ...	21403	20862	62 00	79	61	57	87
Porcs	2357	2347	5 64	62	60	14	1 89

qu'à 7 heures du soir, mais n'a pas causé de pertes sensibles. Les troupes de terre américaines ont dû, sous le feu de l'artillerie espagnole, abandonner la position de Limas de San-Juan.

LE PLAN DE L'AMIRAL CERVERA

New-York. — L'amiral Cervera a déclaré à un reporter du *Herald* que son plan était d'attaquer la *Brooklyn*, de le couler ou de le désarmer et de filer sur la Havane, d'y forcer le blocus et de se réfugier dans ce port. La veille de son départ, Santiago n'avait reçu que 2.000 hommes de renfort. Il a déclaré qu'il n'a échappé à la mort que grâce à son fils. Il avait sauté à la mer et son fils, lieutenant à bord de *l'Infante Maria-Theresa*, le suivit et le soutint.

L'amiral a exprimé sa gratitude de ce qu'on lui ait laissé son épée ainsi qu'à tous les commandants espagnols et de ce que le commandant du *Iowa* ait fait enterrer les Espagnols enveloppés dans leur drapeau et leur ait fait rendre les honneurs.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 12 JUILLET

Premier arrondissement. — Nicolas Fury, 63 ans, rue Desirée, 1, 9 h.; Mlle Chénas, 14 ans, 14 mois, rue des Tables Claudiennes, 23, 16 h.

Deuxième arrondissement. — Paul Rustmann, 41 jours, Charité, 1, 6 h. s.; Camille Lyon, 37 ans, Hôtel-Dieu, 1, 2 h.; J.-M. Debradat, 20 ans, Hôtel-Dieu, 1, 4 h.; Veuve Delobre, née Antoinette Desplaire, 70 ans, rue St-Dominique, 13, 10 h.

Troisième arrondissement. — Antoine Gauthier, 1 mois, route de Heyrieux, 177, 1, 6 h. m.; Pierre Pénol, 40 ans, route de Vienne, 42, 1, 2 h.; Antoine Curty, 5 mois, chemin des Cures, 15, 6 h. s.; Emile Mollaret, 4 ans, route de Creteil, 40, 1, 4 h.; Marie Charvin, 1 mois, route de Vienne, 63, 1, 10 h.; Ecouse Vanuel, née Annette Bourdier, 41 ans, rue Parmentier, 7, 1, 5 h.

Quatrième arrondissement. — Veuve Viator, 75 ans, hôpital Croix-Rouge, 1, 6 heures.

MON BENEVOLE

48, rue République, Lyon
Constr. d'instruments de Précision
14 MÉDAILLES OR & ARGENT

OPTIQUE DE CHOIX
Concessionnaire des Verres Isomètres
approuvés par la Société d'optométrie
Physique, Géodésie, Mécanique, Photographie,
ÉBULLIOSCOPIES brevetés s. g. d. g. pour
déterminer la richesse alcoolique des liquides
SONNERIE ÉLECTRIQUE, TÉLÉPHONE, PARLONNERIE

Le Gérant : A. MICHAL.

Imprim. de la France Libre, 85, r. Condé, Lyon
J.-B. BALLEET, directeur

saient ! il souriait comme si la santé et la vie étaient au bout de ce voyage de cent pas.

— Mon Pierre ! dit en arrivant.

Pierre l'embrassa silencieusement. Il ne fut point maître de l'impression affreuse qu'il éprouvait, et le tint un peu de temps serré contre sa poitrine, le temps de refouler ses larmes. Les deux jeunes filles comprirent ce qu'il pensait, et se détournèrent du côté du chemin. Jacques ne vit là qu'une tendresse de son aîné, et, comme Pierre l'essayait doucement, et l'appuyait le long du foin, il dit :

— Je te remercie d'être venu de si loin.

— Tout autre que toi m'aurait ap-
pelé en vain, dit Pierre. Les autres
m'ont chassé ou m'ont laissé chasser.
Mais toi tu es ma jeunesse : toi,
tu m'as accompagné *seul* quand je suis
parti.

— Moi aussi je pars, dit Jacques fai-
blement, je pars pour bien loin et bien
longtemps. Tu ne m'as pas trouvé bien,
n'est-ce pas ?

— Un peu amaigri et faible dit
Pierre....

— N'essaye pas, va... je sais... pour
moi, c'est fini. Je voudrais seulement
que tu me dises ce que tu feras, ce que
tu deviendras, toi qui peux vivre.
Cela m'inquiète, vois-tu.... C'est
pour cela beaucoup que j'ai prié An-
toinette...

La toux le secoua, rauque et si-
flante. Puis elle s'apaisa. Pierre s'as-
sit près de Jacques, et commença à lui
parler à voix basse, Jacques écoutait,

répondant d'un signe de tête, d'un re-
gard, d'un petit mot bref.

Ils avaient tant de fois causé ainsi
de projets, sous l'abri des grottes, au
bord de l'Èvre, en gardant des va-
ches ! Ce souvenir doux hantait le ma-
lade. Une sérénité passait dans ses
yeux levés vers la charpente de la
grange, des admirations, des étonne-
ments d'enfant, puis des mécontente-
ments, des troubles fugitifs.

— Non, dit-il, à un moment, il faut
dura leur demander pardon ; je ne dis
pas aujourd'hui, puisque tu ne veux
pas, mais plus tard, quand je serai...

Pierre répondait, mais de telle façon
que ni Mélite ni Antoinette, debout de
chaque côté de la porte, n'entendaient
ce qu'il disait. Un murmure de voix
alternées, des mots sans suite leur par-
venaient seuls. Elles étaient là, aux
aguets, remuées par cette scène d'a-
dieux qui se passait derrière elles et
par la crainte vague du père. Cepen-
dant les champs s'étendaient déserts,
au delà du chemin, et de la cour de la
ferme, aucun bruit ne s'élevait. Par où
pourrait-il venir ? Par le jardin dont
la terre bécchée assourdissait les pas ? Mais
non, il est parti, il n'a rien vu, il est
loin dans les terres, maintenant ; car
il y a bien un quart d'heure que Pierre
et Jacques causent, sans s'arrêter,
s'apercevoir que le temps marche. Ils
ont tant de choses à se dire, les deux
frères, après des mois d'absence, et si
près d'être à jamais séparés.

(A suivre.)

Nouveaux Appareils pour le Traitement
DE LA VIGNE
SOLIDITÉ ET FONCTIONNEMENT GARANTIS

PARFAIT **PENTHIEVRE** **LA RAPIDE**

JEAN BERNUS
Constructeur
4, Rue Penthievre, 4 — LYON — 4, Rue Penthievre, 4.

Pulvérisateur PARFAIT à pompe	32 »
PENTHIEVRE à pression	38 »
Pal injecteur	38 »
Soufreuse LA RAPIDE	24 »
— à main	8 »
• Franco Gares Françaises — Sa Méthode des Contrefaçons (Demandez l'Album)	

Mes Appareils ont obtenu les plus hautes Récompenses

PROCÉDÉ BREVETÉ S. G. D. G.
Contre l'Humidité & le Salpêtre
Assainissement des appartements, sous-sols, caves, parquets, Stanols, les enduits, toitures, carrelages, et pavages en asphalte comprimé.
Travaux d'Asphalte en tous genres
DREVET
LYON — Cours Charlemagne, 54 — LYON

ÉVITEZ LA FRAUDE ET LES SUBSTITUTIONS

SI VOS CHEVEUX TOMBENT

Faites usage du **VÉRITABLE PÉTROLE HAHN**

EFFETS MERVEILLEUX — EMPLOI SANS DANGER

Gros : F. VIBERT, LYON. — Détail : Parfumeurs et Pharmaciens.

*« Nous recommandons spécialement
Le Magasin de Chaussures
A L'ESPÉRANCE
Le mieux assorti et vendant le meilleur marché
ARTICLES DE LUXE & FANTAISIE
Dépositaire des premières Manufactures de France
24, Rue Victor-Hugo, 24*

Les meilleures BICYCLETTES Lyonnaises

R. CASTOLDI

CONSTRUCTEUR B. S. G. D. G.

3-4 & 6, imp. des Carmélites, & 32, montée des Carmélites, LYON

BICYCLETTE n° 2 modèle 1898.....	275 Fr.
BICYCLETTE n° 3, modèle 1898.....	225 Fr.
BICYCLETTES NEUVES, mod. 1897, à solder	170 Fr.

PIANOS & ORGUES
DE TOUTES MARQUES

Mⁱⁿ Lejeune

Musicien diplômé du Conservatoire de Paris
LYON - 50, Rue de la Charité, 50 - LYON

Grande facilité de paiement
VENTE A 60 MOIS DE CRÉDIT
Avec facilité de remboursement
VENTE, LOCATION, ACCORDS, RÉPARATIONS
La Maison entretient gratuitement ses pianos en location

Etude de M^e SESTIER, avoué
à Lyon, rue Longue, 20.

VENTE PAR LICITATION
aux enchères publiques
en l'audience des criées du
tribunal civil de Lyon, le 20
juillet 1898, à 2 heures, au Pa-
lais de Justice, quai de l'Arche-
vêché, d'une

MAISON
sise à Lyon, rue Palais-Gril-
let, 28.

ADJUDICATION
au samedi 23 juillet 1898,
à midi.

Mise à prix..... **65.000 fr.**
oultre les charges

Revenu net approximatif, 3.770 fr.
Signé : SESTIER, avoué
poursuivant.

Pour les renseignements,
s'adresser à M^e Sestier, avoué
à Lyon, rue Longue, 20 ; au
greffe du tribunal civil de
Lyon ou au cahier des charges
qui est déposé pour traitier avant
l'adjudication, à M. Thomas,
gérant d'immeubles, rue Paul-
Chénavaud, 41, à Lyon.

[illegible]

A VENDRE, rue des Docks,
à Lyon-Vaise, immeuble de
rapport en bon état, tout loué ;
revenu net, 540 f., prix 9.000 f.
Pressé. S'adresser à M. Gavand,
rue de la Charité, 46, de midi
à 1 h. 1/2 et de 6 à 7 h. 1/2.

Toile Souveraine
JULIE GIRARDOT
J. DAMON, Pharmacien
50 ans de succès
Contre Douleurs
Plaies & Blessures

TOILE SOUVERAINE
JULIE GIRARDOT
CODEX
NO 680

Publique : Avenue du Docteur, 5, au 1^{er} Étage

GROS DÉTAIL
Dépôts à Lyon : Pharmacie du **Serpent**, 33, rue Lanterne, et à la Pharm. cour. Morand, 40.
Prix : 6 fr. le mètre
Envoi contre mandat-poste au nom de Julie Girardot.

MARQUE DÉPOSÉE
Se méfier des Contrefaçons

Esquisser sur la toile le nom de la personne à qui est destiné le remède, en portant le nom de Julie GIRARDOT.

LYON - 4, AVENUE DES PONTS, 4 - LYON

AU Fabrique de Parapluies
OMBRELLES
En-Cas
CHINOIS
Grand Choix de Cannes
JOLIS ARTICLES POUR CADEAUX
Tous les Articles sont fabriqués par la Maison

LYON - 4, AVENUE DES PONTS, 4 - LYON

ELIXIR de SAINT-PIERRE

La meilleure de toutes les Liqueurs de Table

fabriquée par le R. P. Diodato Camurani,
Directeur de la Pharmacie du VATICAN, à ROME

En vente dans toutes les Maisons d'Épicerie fines et de Liqueurs

DÉPÔT GÉNÉRAL
(Pour le monde entier, sauf l'Italie)
11, Rue GENÈVE, 11
LYON

AUX MÉNAGÈRES ET CUISINIÈRES

Fournitures Générales pour Pâtisseries, Confiseurs et Cuisiniers
Articles de Ménage. — Spécialités pour Hôtels et Restaurants, Bouchers et Charcutiers
Cuivres et Argenture; Moules et Ustensiles de cuisine et de laboratoire
Huiles d'Olive, Essences et Parfums, etc.

L. SANDER, 13, rue Claudia (près des Halles des Cordeliers), LYON

Polices remboursables à 100 fr.
 Coûtant 5 francs au Comptant
 ou 6 francs à terme, payables en 60 mois

Par le versement de 1 franc par mois pendant 60 mois on se constitue un capital de 1000 francs dont le remboursement par tirages successifs de 100 francs, est assuré en 564 tirages.

2 francs par mois assurent un capital de 2000 francs, et ainsi de suite, c'est-à-dire qu'on s'assure, autant de fois 1000 fr. qu'il y a de francs par mois pendant 60 mois.

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
 Pour favoriser le développement de l'épargne par la reconstitution des capitaux

siège social : 2, Rue du Bât-d'Argent, 2, Lyon.

SIX TIRAGES PAR AN
 15 jan. 15 mars 15 mai
 15 juillet 15 sept. 15 nov

Le sortitaire participe aux tirages dès son inscription et le 1^{er} versement effectué. Ceux dont les numéros n'ont pas sortis au remboursement antérieur perdent les 60 versements continuant à participer à tous les tirages ultérieurs jusqu'à paraitir remboursement du capital souscrit.

Envoi franco des tarifs et prospectus sur demande. Pour tous renseignements ou pour souscrire.

S'adresser au Directeur, à Lyon, 2, rue du Bât-d'Argent
 ou AUX AGENCES DES DÉPARTEMENTS

UN HERBORISTE
exerçant depuis 30 ans à l'usage
l'expérience de guérir au moyen
de simples les maladies réputées
incurables de l'estomac, du
foie, des reins, de la vessie
ainsi que les accrétes du sang.
M. SIMON, herboriste à Cha-
mont (H. M.), envoie sa mé-
thode de guérison contre 150
en timbre-poste.

FABRIQUE DE LAINES
Tapisseries, Gobelins et Soies
AUX PETITS Gobelins



10, rue S^t-d'Argent, Lyon
Les marchés exceptionnels : détail au prix du gros
Dépositaire de la Laine, Stuart

Pour Vendre ou Acheter
PROPRIÉTÉS - CHÂTEAUX
Villas, Vignobles
dans tout le Sud-Est de la France
S'ad: **CHABERT** Père & Fils
Commissionnaires en Immeubles
à **VALENCE** (Drôme)

**GRANDE PHARMACIE
DE L'ÉLÉPHANT**



**GRANDE
BAISSE
DE PRIX**

**LYON
6
Rue St-Gôme**

GRAND LOT : 500.000 F FRANC
 Pour 5 fr. on reçoit 5^{es} parts
 1^{er} tirage, 16 août prochain de
 Panama à lots et prime valant
 5 fr. — 1 lot de 100.000 fr., 2 lots
 de 10 000 fr., 2 lots de 5 000 fr.
 5 lots de 2 000 fr., 50 lots de 1 000
 fr. Opération autorisée. Intégrali-
 té des lots à ch. groupe. Ecrire
 suite *Journal de l'Union*, 16

UN ABBÉ

au grand séminaire, demande un précepteur dans famille chrétienne pour les mois d'août et de septembre.

AUX 4 BLASONS
MALAVAL
Graveur en tous genres
Lyon, passage de l'Hôtel-Dieu, 24, Lyon

Timbres de paroisse, Cachets,
Armoiries, Articles pour dessi-
ner la propreté, Plaques pour
bicyclistes. Plaque d'enseigne

DIRECTEUR : L'ABBÉ NAUDET

UN AN **ADMINISTRATION :** **SIX MOIS**

LA JUSTICE SOCIALE
EST UN JOURNAL

est démocrate — au point de vue social, qui traite toutes les grandes questions du jour.

Ont pour principes de dire loyalement la vérité sur les hommes et les choses. Rigoureusement orthodoxes en tout ce qui concernent la foi, ils usent largement du droit à la liberté dans les matières qui n'appartiennent ni au dogme ni à la morale, ni à la discipline de l'Eglise, et font une guerre sans merci aux préjugés de toute nature que l'on trouve aussi bien chez les catholiques que chez leurs adversaires. C'est pourquoi ils espèrent que tous les esprits larges, ouverts, généreux, voudront les soutenir et les aider dans leur œuvre.

DECLARATION
Mise en tête de tous les numéros de la « Justice sociale »

soumettre humblement toutes les assertions, théories ou doctrines exposées ou professées dans leur journal au jugement et à la sanction de la sainte Eglise catholique et du siège apostolique de Pierre. Ils reproviennent, condamnent, effacent par avance tout ce que cette autorité y pourrait trouver à effacer, à révoquer, à révoquer, à révoquer. Fasse Dieu que nous n'hésitions jamais à sacrifier nos opinions personnelles et ce que l'infirmité de l'esprit humain nous aurait fait croire bon, juste et vrai, à l'enseignement intégral et aux décisions infailibles du Vicaire de Jésus-Christ.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné _____
Demeurant à _____ rue n° _____
Par _____ département de _____
Déclare m'abonner à la Justice Sociale pour (1) _____
Ci-joint le prix (2) _____

NOTA. — Si on le préfère, l'administration fera toucher les abonnements à domicile par une quittance postale de 6 fr. plus 0.50 c. pour frais de recouvrement. Il suffit d'écrire sur ce bulletin : faire recouvrer à domicile.

HOTEL DE ROME & DE BELLECOUR
4, rue du Peyrat, Lyon
Maison recommandée aux Familles

8-2-60

STATUES DE S'ANT^{NE} DE PADOUE
NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ
STATUES RELIGIEUSES EN T^R GENRES. CRÈCHES POUR NOËL

BARBARIN, statuaire, 11, place Saint-Jean, 11, LYON


Colis, Manchettes & Plastrons
en LINGE MONOPOLE
 Fine toile avec intérieur parcheminé, coûtant *moins cher*
 que le blanchissage et supprimant l'usage
 des **CHIFFES** la **Douzaine**
Tarif illustré et échantillons franco sur demande.
 Grand Choix de **CRAVATES, CHEMISES, BOUTONS, GANTS**
Maxime FAIVRET & Fils 75, Rue de l'Hôtel-aux-Ville, **Lyon**
 1, Rue Jean de Tournai,
 MAISON PROPRIETAIRES A PARIS 100, Boulevard de la Chapelle
 1893 1894 1895 1896 1897 1898 1899 1900 1901 1902 1903 1904 1905 1906 1907 1908 1909 1910 1911 1912 1913 1914 1915 1916 1917 1918 1919 1920 1921 1922 1923 1924 1925 1926 1927 1928 1929 1930 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938 1939 1940 1941 1942 1943 1944 1945 1946 1947 1948 1949 1950 1951 1952 1953 1954 1955 1956 1957 1958 1959 1960 1961 1962 1963 1964 1965 1966 1967 1968 1969 1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029 2030 2031 2032 2033 2034 2035 2036 2037 2038 2039 2040 2041 2042 2043 2044 2045 2046 2047 2048 2049 2050 2051 2052 2053 2054 2055 2056 2057 2058 2059 2060 2061 2062 2063 2064 2065 2066 2067 2068 2069 2070 2071 2072 2073 2074 2075 2076 2077 2078 2079 2080 2081 2082 2083 2084 2085 2086 2087 2088 2089 2090 2091 2092 2093 2094 2095 2096 2097 2098 2099 2100 2101 2102 2103 2104 2105 2106 2107 2108 2109 2110 2111 2112 2113 2114 2115 2116 2117 2118 2119 2120 2121 2122 2123 2124 2125 2126 2127 2128 2129 2130 2131 2132 2133 2134 2135 2136 2137 2138 2139 2140 2141 2142 2143 2144 2145 2146 2147 2148 2149 2150 2151 2152 2153 2154 2155 2156 2157 2158 2159 2160 2161 2162 2163 2164 2165 2166 2167 2168 2169 2170 2171 2172 2173 2174 2175 2176 2177 2178 2179 2180 2181 2182 2183 2184 2185 2186 2187 2188 2189 2190 2191 2192 2193 2194 2195 2196 2197 2198 2199 2200 2201 2202 2203 2204 2205 2206 2207 2208 2209 2210 2211 2212 2213 2214 2215 2216 2217 2218 2219 2220 2221 2222 2223 2224 2225 2226 2227 2228 2229 2230 2231 2232 2233 2234 2235 2236 2237 2238 2239 2240 2241 2242 2243 2244 2245 2246 2247 2248 2249 2250 2251 2252 2253 2254 2255 2256 2257 2258 2259 2260 2261 2262 2263 2264 2265 2266 2267 2268 2269 2270 2271 2272 2273 2274 2275 2276 2277 2278 2279 2280 2281 2282 2283 2284 2285 2286 2287 2288 2289 2290 2291 2292 2293 2294 2295 2296 2297 2298 2299 2300 2301 2302 2303 2304 2305 2306 2307 2308 2309 2310 2311 2312 2313 2314 2315 2316 2317 2318 2319 2320 2321 2322 2323 2324 2325 2326 2327 2328 2329 2330 2331 2332 2333 2334 2335 2336 2337 2338 2339 2340 2341 2342 2343 2344 2345 2346 2347 2348 2349 2350 2351 2352 2353 2354 2355 2356 2357 2358 2359 2360 2361 2362 2363 2364 2365 2366 2367 2368 2369 2370 2371 2372 2373 2374 2375 2376 2377 2378 2379 2380 2381 2382 2383 2384 2385 2386 2387 2388 2389 2390 2391 2392 2393 2394 2395 2396 2397 2398 2399 2400 2401 2402 2403 2404 2405 2406 2407 2408 2409 2410 2411 2412 2413 2414 2415 2416 2417 2418 2419 2420 2421 2422 2423 2424 2425 2426 2427 2428 2429 2430 2431 2432 2433 2434 2435 2436 2437 2438 2439 2440 2441 2442 2443 2444 2445 2446 2447 2448 2449 2450 2451 2452 2453 2454 2455 2456 2457 2458 2459 2460 2461 2462 2463 2464 2465 2466 2467 2468 2469 2470 2471 2472 2473 2474 2475 2476 2477 2478 2479 2480 2481 2482 2483 2484 2485 2486 2487 2488 2489 2490 2491 2492 2493 2494 2495 2496 2497 2498 2499 2500 2501 2502 2503 2504 2505 2506 2507 2508 2509 2510 2511 2512 2513 2514 2515 2516 2517 2518 2519 2520 2521 2522 2523 2524 2525 2526 2527 2528 2529 2530 2531 2532 2533 2534 2535 2536 2537 2538 2539 2540 2541 2542 2543 2544 2545 2546 2547 2548 2549 2550 2551 2552 2553 2554 2555 2556 2557 2558 2559 2560 2561 2562 2563 2564 2565 2566 2567 2568 2569 2570 2571 2572 2573 2574 2575 2576 2577 2578 2579 2580 2581 2582 2583 2584 2585 2586 2587 2588 2589 2590 2591 2592 2593 2594 2595 2596 2597 2598 2599 2600 2601 2602 2603 2604 2605 2606 2607 2608 2609 2610 2611 2612 2613 2614 2615 2616 2617 2618 2619 2620 2621 2622 2623 2624 2625 2626 2627 2628 2629 2630 2631 2632 2633 2634 2635 2636 2637 2638 2639 2640 2641 2642 2643 2644 2645 2646 2647 2648 2649 2650 2651 2652 2653 26

AUX ANTI-MITES
Naphthaline Iasectiofide, en b^{te} de 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr. 50
Patechou indien, en sachets de 50 centimes et 1 fr.
Vétiver des Indes, en paquets de 0,25 et 0,50 centimes.
J.-M. GUYOT, 4, rue Saint-Dominique, à YON

E AU D'ARQUEBUSE

De l'Hermitage des Frères Maristes

LE LIQUEUR VULNERAIRE PERFECTIONNÉE

LE LIQUEUR A 2 fr. 50

Souveraine contre les Foulures, Entorses, Coups, Genouilles, Cosseres, Ecorchures, Brûlures, Fractures, Plaies, Piquettes, Sangrains.

LIQUEUR DE L'HERMITAGE

HYGIÉNIQUE, STOMACHIQUE & STIMULANTE

LE LIQUEUR A 5 fr. 50

Adressez les demandes au Frère Procureur général
des Frères Maristes, à Saint-Genis-Lacal (Rhône).

[illegible]